



Règles de conduite pour la patinoire

1. Les règles sont valables pour tous les visiteurs de la patinoire. En entrant chaque visiteur les accepte.
2. Dans la patinoire il est interdit de fumer ainsi que d'apporter des boissons alcoolisées. Nous prions nos visiteurs de jeter leur déchets dans les poubelles qu'ils trouveront dans la patinoire. Merci.
3. Chaque visiteur est prié de bien vouloir se comporter d'une façon qui ni met en danger ni dérange les autres. Pour éviter des accidents il est interdit de
 - courir à toute vitesse (attraper)
 - faire une queue de patineurs
 - manipuler la glace
 - courir contre sens
 - mettre pied sur la glace sans patins (sauf en jouant au curling)
 - faire usage de patins de vitesse
 - se battre à coups de boules de neige
 - emmener des palets, bâtons ou similaires sur la surface de glace
 - être assis sur le bord
 - se mettre debout sur les bancs
 - faire des feux d'artifice
4. Il est interdit de manger ou boire sur la surface de glace.
5. Les horaires sont affichés. Nous nous réservons le droit de les modifier à court terme! Si possible nous les afficherons en avance. L'administration de la patinoire se réserve le droit de détacher des parties de la surface de glace et de les interdire au public. Après les heures d'ouverture le stade est toute suite à quitter.
6. Votre séjour sur les lieux surtout sur la surface de la glace sera sur votre propre risque. S'il le faut un report d'accident sera écrit. Pour les dommages matériels ou corporels ainsi que pour la perte ou le dommage de la garde-robe aucune responsabilité ne sera prise. Nous ne pouvons pas nous charger de la garde des objets de valeur.
7. Chaque visiteur est responsable des dommages, qu'il provoquera lors de sa visite par une conduite qui ne correspond pas aux règles. La patinoire est sous vidéosurveillance.
8. Il faut absolument obéir les ordres du personnel. Quiconque ne suivra pas les règles à plusieurs reprises ou qui mettra les autres visiteurs en danger ou qui ne suit pas les ordres du personnel sera exclu de la surface de la glace ou bien de la patinoire sans être remboursé. Si néanmoins vous y resterez cela correspondra à la violation de domicile (§123 StGB) et vous pourriez en être puni par la loi. S'il s'agit d'un cas très grave l'entrée des lieux vous sera interdite.
9. Si vous avez des propositions ou désirs notre personnel est à votre disposition.
10. En cas de force majeure aucun remboursement de l'entrée ne sera fait .
11. La Düsseldorfer Eissporthalle a toujours le droit de l'enregistrement visuel des spectacles. Avec votre entrée vous vous montrez d'accord que vous serez peut-être montré(e) à la télé ou d'autres médias.

Düsseldorf, octobre 2005

Helge Terhardt
Le Directeur

Für die Übersetzung ins Französische danke ich
Britta Treptow